

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - 22287 - 2007 B 01182 - 498 638 725 - A E C

AEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 25, avenue des Combattants d'Afrique du Nord
13700 MARIGNANE
RCS AIX EN PROVENCE 498 638 725

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes
Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish.

Désignation de l'entreprise		Eurl AEC GAMC		25 avenue des combattants d'af		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				13700 Marignane			
SIRET		4 9 8 6 3 8 7 2 5 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	30 000	012		30 000	30 000
		014	396	016	396		
	Immobilisations corporelles*	028	75 259	030	29 786	45 473	52 999
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	105 654	048	30 182	75 473	82 999
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Marchandises *	064		066			
		Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	173 817	070		173 817
		072	686 598	074		686 598	559 459
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	288 685	086		288 685	134 910
	Charges constatées d'avance *	092	1 285	094		1 285	67
	Total II	096	1 150 385	098		1 150 385	841 824
	Total général (I + II)	110	1 256 040	112	30 182	1 225 858	924 823
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500	500		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	510 536	310 568			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	378 717	337 967			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	894 753	654 035				
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		18 416	31 389		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		249 948	154 545		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 48 859)	172	62 309	84 658			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175	432	196			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	331 105	270 787				
Total général (I + II + III)				180		1 225 858 924 823	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 947	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: Eurl AEC GAMC		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	753 165
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	192 345
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	945 510
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	270 605
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 319	244	1 319
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	7 526
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	166 584
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	446 034
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	499 476
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	485
	Charges financières (V)			294	673
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	120 572
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	378 717
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	378 717
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	120 572
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	
			écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Dont divers				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	499 289
		Déficit col. 2		356	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370	499 289
		Déficit col. 2			372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AEC
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 25, avenue des Combattants d'Afrique du Nord
13700 MARIGNANE
498638725 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 378 716,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	378 716,00 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 500,00 euros par part	250 000,00 euros
Le solde	128 716,00 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 639 252,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le avant le 10 septembre 2024.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2020
360 000 euros Soit 720 euros par part
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 360 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
500 000,00 euros, soit 1 000,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
300 000,00 euros Soit 600,00 euros par part
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

